STOP À L'EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE

Une association d'intérêt général multiacteurs

Bulletin d'adhésion 2021

Nom de l'organisation

Indépendant / PME
ETI
Grande entreprise
Entreprise sociale

Association et fondation

Collectivité territoriale
- moins de 5000 habitants
- plus de 5000 h
- plus 100 000 h

Organisation académique

Personnalité qualifiée

Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
Téléphone.....
Mobile.....
Email.....

Adresse 1.....
Adresse 2.....
Code postal.....
Ville.....
Pays.....

Web.....
Twitter.....

Je soussigné.e
agissant au nom de l'organisation
souhaite adhérer à l'Association STOP à l'exclusion énergétique.
Je déclare avoir pris connaissance des statuts et adhérer pleinement à leur objet, la lutte contre la précarité énergétique.

J'ai bien pris connaissance du montant annuel de l'adhésion sous la forme de don.
Mon organisation versera à réception de l'appel de fonds* la somme de
correspondant à une adhésion de soutien pour 2021.

Fait à
le

signature

* Le Bénéficiaire déclare qu'il est une association d'intérêt général dont l'activité prépondérante répond aux critères requis par la réglementation fiscale en vigueur (dispositions de l'article 238 bis du Code Général des Impôts) pour être habilité à recevoir des dons et à émettre les reçus fiscaux correspondants. À ce titre, il atteste que les sommes reçues sont affectées à une activité non lucrative et qu'elles sont, par conséquent, non soumises aux impôts commerciaux.

STOP À L'EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE

Année 2021
Montant des adhésions

Entreprises
Indépendant / PME : 1000 euros
ETI : 2000 euros
Grande entreprise : 5000 euros
Entreprise sociale : 500 euros

Association et fondation : 200 euros

Collectivité territoriale
- moins de 5000 habitants : 500 euros
- plus de 5000 h : 1000 euros
- plus 100 000 h : 5000 euros

Organisation académique : 500 euros

Personnalités qualifiées : 100 euros

L'adhésion peut être augmentée en guise de soutien.
Il suffit de mettre le montant choisi en bas du formulaire d'adhésion